

Rapport annuel 2018 de l'UNION

Le Comité de l'UNION, composé de Gisela Etter (présidente), Anita Meyer (vice-présidente, ASA), Roger Eltbogen (trésorier, SSPM), Brigitte Ausfeld-Hafter (ASA), Franziska Bläuer (SSMH) et Jana Siroka (VAOAS), a examiné les activités de l'UNION au cours de cinq réunions. Ses membres ont aussi échangé d'innombrables courriels et coups de téléphone. L'assemblée des délégués a eu lieu le 24 mai 2018 à la Haute école de sciences appliquées de Zurich (ZHAW) à Wädenswil. Les comptes de l'année 2018 font apparaître une légère perte. La gestion restera à l'avenir extrêmement économe, afin de répondre au désir des membres de subsister avec un budget minimal.

Communication et relations publiques

Aux fins de la communication interne et externe, le secrétariat a revu le site Web. Les communications de l'UNION ont été publiées dans deux numéros de Complementary Medicine Research et envoyées aux membres par la poste. Tous les membres ont reçu un mot de passe pour accéder aux éditions électroniques de 2018. A l'avenir, les communications de l'UNION seront aussi publiées sur le site Web et dans deux numéros de Complementary Medicine Research. Les adhérents des organisations de médecins membres de l'UNION ont bénéficié d'une réduction notable sur les abonnements.

Représentants / Membres

- FMH – Chambre médicale: l'UNION a participé aux deux séances annuelles et contribué à une prise de position nuancée de H. Albonico sur le suicide assisté.
- Institut suisse pour la formation médicale postgraduée et continue (ISFM): l'UNION a participé à l'assemblée plénière et au symposium medED.
- Fédération de la médecine complémentaire (FEDMEDCOM): la présidente de l'UNION est membre du Comité et a participé aux réunions de celui-ci et au processus de stratégie.
- Commission fédérale des prestations générales et des principes (CFPP): l'UNION a été représentée par Mme le Pr. Ursula Wolf.
- Commission fédérale des médicaments (CFM): L'UNION a été représentée par Mmes le Dr méd. A. Schapowal et le Dr Mónica Mennet-von Eiff puis, suite au retrait de celle-ci, par Béatrice Wild-Studer.
- Stratégie Antibiorésistance Suisse (StAR): une analyse commandée par la FEDMEDCOM montre que les médecins pratiquant des médecines complémentaires prescrivent deux fois moins d'antibiotiques que leurs consœurs et confrères plus conventionnels. La conseillère nationale Edith Graf-Litscher a donc posé la question des médecines complémentaires dans les directives nationales relatives à la prescription d'antibiotiques, au cours de la session d'automne 2018. Elle a soumis une motion au cours de la session d'hiver 2018: Danger posé par la résistance aux antibiotiques. Utiliser le potentiel de la médecine complémentaire.
Lors de la première réunion des parties prenantes à la campagne de sensibilisation de la population, l'UNION a participé à l'avant-première de la campagne « Quand il faut, comme il faut » et à l'atelier des parties prenantes.
- European Council of Doctors for Plurality in Medicine (ECPM): l'UNION est membre.
- L'UNION a utilisé sa possibilité de proposer des candidat.e.s aux élections de la CFPP (Pr. méd. Ursula Wolf, sortante) et aux élections de renouvellement général 2020-2023 de la Commission fédérale des médicaments CFM (Béatrice Wild-Studer, pharmacienne, sortante, Dr méd. A. Schapowal, sortant, Dr méd. Stefan Obrist).

Tarifs et examen de la rentabilité

L'UNION s'est engagée activement en faveur de postes de médecine complémentaire dans le nouveau tarif TARDOC et a mené des négociations avec les partenaires tarifaires. Elle a également discuté avec les assureurs à propos de la facturation au titre de l'assurance complémentaire.

La nouvelle approche du contrôle de l'économicité, valable à partir de 2018, désavantage les médecins pratiquant les médecines complémentaires. Les paramètres indirects de morbidité ne reflètent pas correctement la réalité de la pratique des médecines complémentaires. L'UNION a donc négocié avec Lukas Brunner, responsable des évaluations d'économicité de santé suisse.

Procédure d'autorisation et d'audition

L'UNION a présenté une prise de position dans les procédures d'autorisation suivantes, en étroite coopération avec le FEDMEDCOM, l'Association suisse pour les médicaments de la médecine complémentaire (ASMC) et la Fédération des médecins suisses (FMH):

- Modification de la loi sur les produits thérapeutiques (nouvelle réglementation sur les dispositifs médicaux) et de la loi fédérale sur les entraves techniques au commerce
- Révision de la loi fédérale du 18 mars 1994 sur l'assurance maladie (LAMal), premier volet de mesures visant à maîtriser les coûts
- Révision totale de l'Ordonnance sur les autorisations dans le domaine des médicaments (OAMéd)

Dr méd. Gisela Etter

Présidente de l'UNION des sociétés suisses de médecine complémentaire